



# CLUB DE VOILE DE THOUX SAINT-CRICQ

Fédération Française de Voile - Siège social : Lieu-dit En Lannes (32430)

## BULLETIN D'ADHESION

- Saison 2022 -

Nom, Prénom : .....			
Né(e) le : ..... / ..... / .....			
Adresse : N° ..... rue .....			
Code postal : ..... Ville .....			
Tél. : ..... - mail : .....			
Pratique principale : Dériveur <input type="checkbox"/> Windsurf <input type="checkbox"/> Catamaran <input type="checkbox"/> Autre (précisez .....)			

COTISATION avec mise à disposition gratuite du matériel nautique. Tarifs identiques pour les propriétaires avec possibilité de stationner bateau et remorque au club.		
Famille	Remplir le cadre « FAMILLE ci-dessous »	205 €
Individuelle Adulte		190 €
Individuelle Etudiant (justificatif)		143 €
Individuelle Jeune (- de 18 ans)		113 €

FAMILLE (Conjoint et enfants à charge) Tarif par membre supplémentaire composant la famille (obligatoire pour utiliser le matériel nautique du club) Conjoint et enfant majeur à charge 58,50 €      Enfant (- de 18 ans) 29,50 €			
NOM .....	Prénom.....	Date naissance...../...../.....	.....€
NOM .....	Prénom.....	Date naissance...../...../.....	.....€
NOM .....	Prénom.....	Date naissance...../...../.....	.....€
NOM .....	Prénom.....	Date naissance...../...../.....	.....€

STATIONNEMENT DES BATEAUX ET REMORQUES DE PROPRIETAIRES Attention ! Le matériel laissé au club doit être assuré par son propriétaire.		
Remorque	Marque.....immatriculation.....	Gratuit
Bateau ou PAV	Type.....couleur.....N° voile.....	Gratuit
Bateau supplémentaire	Type.....couleur.....N° voile.....	47 €

MONTANT A REGLER par chèque à l'ordre du C.V. Thoux St-Cricq	
Cotisation..... € + Famille.....€ + Bateau supp .....€	Total =.....€

L'adhérent s'engage pour sa personne ainsi que pour l'ensemble de sa famille mentionnée ci-dessus, qu'il représente :

- à ce que chacun sache nager 50 mètres, (25 mètres enfants – de 16 ans) et soit capable de s'immerger.
- à ne pas avoir de contre indication médicale à la pratique des activités nautiques (voile, canoë).
- à avoir pris connaissance du Règlement Intérieur (R.I.), notamment l'Art N°4, disponible sur le site internet du CVTSC et au club
- à s'interdire de naviguer avec un enfant de moins de 6 ans, ou de le faire naviguer seul.
- à accompagner ou faire encadrer un enfant de moins de 12 ans.

L'adhérent déclare pour sa personne ainsi que pour l'ensemble de sa famille mentionnée ci-dessus, qu'il représente :

- naviguer sous sons entière responsabilité conformément au R.I. et reconnaît avoir été informé des possibilités de souscription d'assurance complémentaire dommage corporel « PREVI VOILE » proposées avec la licence FFV.
- autoriser le CVTSC à utiliser et exploiter des images les représentants, pour la réalisation de supports de communication faisant l'objet d'une diffusion (publicités, site internet, etc....).

Le : ..... / ..... / 2022 à Thoux

**Signature de l'adhérent.**

Précédée de la mention « lu et approuvé »

**Signature du responsable du club**

Nom, Prénom

Bulletin à retourner dûment complété, accompagné du règlement à :

Club de Voile Thoux Saint Cricq  
En Lannes  
32430 THOUX

Type de paiement (à compléter par l'équipe du CVTSC) :

CB       chèque   
ANCV       espèce